



Visite au camp du Struthof, 6 octobre 2015



Parlement européen, Strasbourg, réception de l'ARM par la députée, Sylvie Guillaume, 7 octobre (© Union européenne 2015)



(Photo Michel Salager)



Porte-drapeau : Robert Bacconnet

## INTERNÉS À MONTLUC DÉPORTÉS AU STRUTHOF

La venue de l'ARM au Struthof était sa participation au 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration (de même que le *Bulletin* spécial n°12 sur le retour des déportés). La liste ci-dessous cite les internés à Montluc déportés en ce lieu. Cette liste n'est sûrement pas exhaustive, elle illustre les importants travaux de recherche et d'archivage de l'Association, toujours à compléter.

Albert	ANAF
Jean	ANDANSON
<b>André</b>	<b>AUBOUY</b>
<b>Stanislas</b>	<b>BANIAK</b>
Louis	BENETIÈRE
<b>Alexandre</b>	<b>BERARD</b>
<b>Robert</b>	<b>BÈS</b>
Robert	BLANC
Georges	BLOCHET
Maurice	BOUDET
Felix	BONNAT
Stanislas	BOROWSKI
<b>Jean</b>	<b>BOUILLANT</b>
Henri	BRUN
<b>Anthelme</b>	<b>BUATOIS</b>
<b>André</b>	<b>BURIGNAT</b>
<b>Alexandre</b>	<b>CHARVET</b>
<b>Claudius</b>	<b>CHATRE</b>
Antoine	CHAUMARD
Constantin	CHYLINSKI
André	COLIN
<b>Jean-Louis</b>	<b>COLLIARD</b>
<b>François</b>	<b>DAGORN</b>
<b>Raymond</b>	<b>DEGRANGE</b>
<b>Max</b>	<b>DELATOUR</b>
Jean	DELORME
Jacques	DOREY
<b>Charles</b>	<b>DUBOY</b>
<b>Fernand</b>	<b>DUCARNE</b>
<b>Joanny</b>	<b>DUPRÉ</b>
<b>Daniel</b>	<b>DUVERT</b>
Isidore	FISHER
<b>Robert</b>	<b>FOUILLET</b>
<b>Georges</b>	<b>FULCHIRON</b>
<b>Florent</b>	<b>GARCIA MORENO</b>
<b>Gabriel</b>	<b>GARNIER</b>
<b>Joannes</b>	<b>GONON</b>
Henri	GONON
Robert	GONON
<b>Pierre</b>	<b>GOUTEBELLE</b>
Robert	GRADEL
Charles	GRAND
<b>Charles</b>	<b>GRANDJEAT</b>
Raymond	GRANDVUILLEMIN
<b>Raymond</b>	<b>GRILLET</b>

Pierre	GUDEFIN
<b>Georges</b>	<b>GUÉRIN</b>
Narcisse	GUICHET
Fernand	GUILLET
<b>Michel</b>	<b>GUYOT</b>
Léon	GWIADOWSKI
Roman	GWIADOWSKI
Max	HEILBRONN
Adrien	HERR
François	KARECKI
Moïse	KARSENTY
Antoine	KLEE
Isaac	LATHERMAN
<b>Joseph</b>	<b>LANTY</b>
Roger	LAPORTE
<b>Marcel</b>	<b>LAROCHE</b>
André	LASSAGNE
<b>Maurice</b>	<b>LAUNER</b>
Jean-Joseph	LAURENT
<b>Nicolay</b>	<b>LAZORKO</b>
Paul	MARCHAND
<b>Henri</b>	<b>MATHEY</b>
<b>Georges</b>	<b>MAURICE</b>
François	MEDICI
Jean	MILLET
Maurice	MINKOWSKI
André	MISTRE
<b>Charles</b>	<b>MOLY</b>
<b>Louis-Marie</b>	<b>MOUNIER</b>
Camille	MOUNIER
Michel	MROWCA
Charles	MULLER
<b>Rudolf</b>	<b>NEMCZIK</b>
Aloïs	NURENBERG
<b>Venturino</b>	<b>ORSATTI</b>
<b>Maurice</b>	<b>PAJONK</b>
Denis	PARET
Henri	PASSOT
Jean	PELOGE
Louis	PEREYRON
Robert	PERROT
Elie-Jacques	PICARD
Jean	PION
<b>Françis</b>	<b>PRADINAUD</b>
<b>Madeleine</b>	<b>PRÉLAT</b>

<b>Gaston</b>	<b>QUITAUD</b>
<b>Antoine</b>	<b>RAMBEAUD</b>
Jean	RATIGNY
<b>Aimé</b>	<b>REBISCHUNG</b>
<b>Raymond</b>	<b>REBISCHUNG</b>
Arnold	REINGEWIRTZ
Georges	RESSEQUIER
Firmin	REY-GALVAGNON
Georges	ROMER
<b>René</b>	<b>RUDE</b>
Joseph	RYTWINSKI
<b>Roger</b>	<b>SAIVE</b>
<b>Henri</b>	<b>SAUMARD</b>
<b>Jean</b>	<b>SCALABRINO</b>
Emile	<b>SCHWARZFELD</b>
<b>Charles</b>	<b>SENNEPIN</b>
<b>Louis</b>	<b>SERVELLE</b>
Israel	SOLEWICZ
Camille	SPIQUEL
Siegfried	SZEMANDERA
Joseph	SZUMELAS
Victor	THOMAS
Joseph	VAILLY
Pierre	VARIOT
<b>Gaëtan</b>	<b>VIDIANI</b>
Pierre	VIGNON
<b>Charles</b>	<b>VILLARD</b>
Zotzislaw	WROBEL
Félix	ZMYSLONY



Prénoms et noms en gras : morts en déportation (pas toujours au Struthof)

## À PROPOS DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ À LYON

Klaus Barbie, né le 25 octobre 1913 à Godersberg (Allemagne), élève au lycée Frederich-Wilhem à Trèves, dut, le 30 novembre 1933, présenter une autobiographie en vue de l'examen « d'abitur ». Il obtint son diplôme de fin d'études secondaires en mars 1934.

Premier récit : « *Je faisais partie d'une association catholique de jeunes gens. Ma vie sportive eut pour cadre la Deutsche Jugendkraft. Plus tard je fus et je suis encore membre d'une association de bienfaisance à Trèves dont l'activité essentielle concerne la mission des gares et de prisons. Je fis beaucoup de visites aux prisonniers qui me laissèrent une très forte impression. Dans les conversations avec ces gens, j'eus à écouter plus d'une amère misère humaine et plus d'une amère destinée. Toutes ces occupations apportèrent beaucoup à ma formation. Elles furent un excellent complément à celle que l'école m'apportait.* »

Deuxième récit (après la mort de son père puis de son frère en 1933, qui furent pour lui et sa mère un choc terrifiant, et après qu'Hitler fut appelé à la Chancellerie le 30 janvier 1933) : « *De toute façon les événements de cette année ne me laissèrent guère de repos. Le puissant soulèvement national m'attira moi aussi comme chaque vrai Allemand, puissamment sous son charme, et c'est ainsi qu'aujourd'hui je peux me placer comme membre serviteur dans la grande suite du Führer.* »

En 1935, il quitte les Jeunesses hitlériennes, où il était chef de patrouille, pour devenir SS. Il adhère en 1937 au parti nazi et fait un stage de deux ans à Bernau. Il fut affecté à Lyon de novembre 1942 à août 1944 comme Obersturmführer (lieutenant), chef de la section IV du Sipo sd (Gestapo dont il était le n°3 à Lyon). En Allemagne, après la guerre, il fit du renseignement anticommuniste, puis fut finalement exfiltré en Bolivie, pays dont il acquit la nationalité sous le nom d'Altmann.

Il fut deux fois condamné à mort par contumace, les 24 avril 1952 et 15 novembre 1954, par le tribunal militaire permanent, pour avoir, dans les régions de Saint-Claude, Grenoble et Lyon, commis des assassinats, été complice d'assassinats, d'incendies volontaires et de pillages, et été auteur de séquestrations arbitraires.

La chute de dictateurs qu'il avait servis en Bolivie entraîna la perte de sa nationalité et son expulsion vers la France le 5 février 1983. Les condamnations à mort étant prescrites, il fut poursuivi pour des faits qui n'avaient pas été retenus précédemment et susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité imprescriptibles. Il s'agit :

- de la déportation individuelle de juifs (dont quatre enfants), de résistants, et de la mort sous la torture d'un professeur ;
- De la rafle du 8 février 1943, rue Sainte-Catherine à Lyon, dans les locaux de l'UJIF, de 86 juifs, dont 84 furent déportés
- De la rafle du 6 avril 1944, à Izieu (Ain) dans une colonie d'enfants juifs, de 44 d'entre eux et de 7 éducateurs
- Le 11 août 1944, à la suite de l'avancée alliée en vallée du Rhône, de la déportation de plus de six cents détenus de la prison de Montluc à Lyon, pour moitié juifs et pour moitié résistants.

Ceux-ci, selon un arrêt de la cour de cassation du 20 décembre 1985, étaient également considérés comme victimes de crime contre l'humanité s'agissant « *d'actes inhumains (...) commis de façon systématique au nom d'un Etat pratiquant une politique hégémonique (...) contre les adversaires de cette politique quelle que soit la forme de cette opposition.* » (Quelques jours plus tard, 110 prisonniers qui n'avaient pu être déportés furent assassinés. Barbie fut condamné de ce chef en 1954).

Peu de victimes revinrent de déportation.

Comment dans un pays où, à l'époque, l'assassinat était puni de la peine capitale, pouvait-on impunément donner la mort à des centaines de personnes, sans aucune décision de justice et sans qu'elles puissent être entendues ? On ne détruisait pas des êtres humains mais des numéros.

Comment un homme dont la « formation » auprès des prisonniers de droit commun lui « *fit écouter plus d'une amère misère et plus d'une amère destinée* » a-t-il pu se rendre coupable de crimes sur des centaines de victimes ? Comment une formation religieuse a-t-elle pu laisser la place à une conviction nazie ?

La réponse est dans *Mein Kampf* (1925). Pour Hitler, le nazisme n'est pas un simple parti politique mais une doctrine philosophique qui a « *la valeur d'une déclaration de guerre contre l'ordre établi, contre un état des choses existant* ».

Avec cette précision qu'il n'est pas nécessaire que chacun de ceux qui combattent pour la doctrine soit complètement mis au courant, ni qu'il connaisse exactement les pensées du chef du mouvement. L'essentiel est qu'il soit clairement instruit de quelques principes fondamentaux, peu nombreux mais très importants... On doit éliminer, même impitoyablement, toutes considérations de politique, de partis, de religion, « *d'humanité* ». Oui, le mot est dans le texte, mais pour l'écarter !

Les experts qui examineront Barbie à Lyon, plus de quarante ans après les faits, constateront : « *Ainsi chaque fois que quelque chose pourrait révéler une faille, un manque ou un conflit en lui, il se réfère à une instance imaginaire qu'il situe à l'extérieur de lui. On observe là une des raisons pour lesquelles l'idéologie nazie a si bien fonctionné pour lui, comme appui extérieur à ses défenses internes* ».

Dans le compte-rendu du procès Eichmann, Hannah Arendt s'oppose à l'accusation qui soutient que « *ce n'est pas un accusé qui est au banc des accusés, et ce n'est pas le seul régime nazi, c'est l'antisémitisme à travers toute l'histoire* ». Elle conclut : « *Celui qui demeurait dans le box des accusés était un individu, une personne en chair et en os. Prononcer un verdict était l'unique devoir du tribunal de Jérusalem.* »

C'est ce que fut le procès de Barbie à Lyon. Le Garde des sceaux, Robert Badinter fit voter la loi du 11 juillet 1983 qui autorisait la constitution d'archives audiovisuelles pour la justice. Il fit avancer les crédits pour enregistrer les 37 audiences et aménager une salle suffisamment vaste pour accueillir des rescapés, des journalistes français et étrangers et des classes de lycéens.

A la cour d'assises donc de juger, et de juger un homme.

Ce qui signifie qu'il faut d'abord prouver les faits retenus. On n'est pas coupable simplement parce que l'on appartient à un groupe criminel, même si cela doit être constaté pour établir que les crimes ont été commis au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, en l'espèce le nazisme.

Plus de quarante ans après les faits, furent retrouvés les écrits, signés par Barbie, qui décidaient du transfert en vue de la déportation des juifs raflés rue Sainte-Catherine et à Izieu. Le tri, à la prison de Montluc des déportés du 11 août 1944 fut fait par Barbie, ainsi que l'établirent les témoignages de détenus, notamment celui d'une femme assistante sociale qui, avant son incarcération, l'avait rencontré pour solliciter des permis de visite.

La recherche de circonstances atténuantes ne pouvait aboutir, compte tenu du grand nombre de crimes et de la personnalité de l'accusé;

Enfin les droits de la défense ont été largement reconnus. Comme la loi le lui permettait, Barbie choisit de ne pas assister à son procès, s'estimant illégalement détenu. Tous ses recours furent soumis à la cour de cassation. Deux avocats, l'un d'Afrique du Nord, l'autre d'Afrique noire, qui n'avaient pas assisté au procès, vinrent au moment des plaidoiries parler des « *crimes commis sur leur continent par la France coloniale* ». A la fin des débats, pour qu'il puisse avoir la parole en dernier, Barbie fut, sur mes réquisitions, extrait de prison. Le président lui demanda s'il avait quelque chose à dire pour sa défense.

« *Oui, monsieur le président, quelques mots en français. Je n'ai pas commis la rafle d'Izieu. Je n'ai pas eu le pouvoir de décider des déportations. J'ai combattu la Résistance, que je respecte, avec dureté, mais c'était la guerre et la guerre est finie. Merci.* »

C'était bref, dans une langue qu'il maîtrisait parfaitement mais qu'il refusait de parler au début des audiences. Il entra dans le procès avec ses dénégations. Condamné le 4 juillet 1987 à la réclusion criminelle à perpétuité, il mourut en détention le 25 septembre 1991.

L'Histoire est là pour nous rappeler à quels massacres ont conduit des religions, des idéologies. L'actualité brûlante prouve que cela continue : des êtres sur Terre ne sont pas considérés comme des humains. Faut-il rappeler l'article 44 du code noir édicté en mars 1685 par Louis, roi de France et de Navarre : « *Déclarons les esclaves êtres meubles* ». Et si des biens sont détruits, n'est-ce-pas parce qu'il s'agit comme naguère « *d'art dégénéré ?* »

Une évidence s'impose aux magistrats : quel que soit le procès, ils jugent des êtres humains, même si certains de ceux-ci ne considèrent pas comme tels leurs adversaires, leurs victimes. Condamner au pénal - sous réserve d'un recours national ou international au nom du respect des droits de l'homme - peut peser pendant longtemps sur le justiciable, mais il reste « un homme ». Depuis la loi du 9 octobre 1981, défendue comme on le sait par Robert Badinter, « *la peine de mort est abolie* ».

Pierre TRUCHE \*

\* (Ndlr) Procureur général près de la cour d'appel de Lyon pendant le procès Barbie, Premier président honoraire de la cour de cassation.



**LE POUVOIR ET LE VOULOIR ...**  
**MAINTIEN DE LA FORCLUSION D'ATTRIBUTION DE LA LÉGION D'HONNEUR**  
**À TITRE POSTHUME AUX RÉSISTANTS MORTS POUR LA FRANCE**

L'historique des démarches déjà entreprises sur ce sujet par l'ARM est relaté dans les *Bulletins* n<sup>os</sup> 6 et 8.

« La Légion d'honneur est une manière, dans notre pays, depuis deux siècles, de désigner dans notre communauté nationale celles et ceux que l'on montre en exemple par leurs réalisations », avait déclaré le général Georgelin en janvier après le refus de l'économiste Thomas Picketty de recevoir la décoration. « La Légion récompense des services éminents. [...] La notion de mérite évolue, mais la question qu'il faut poser est celle-ci : qu'est-ce que le légionnaire a apporté à la France ? », demandait encore le grand chancelier.

*La Croix* (12 juillet 2013)

Courrier reçu par l'Association, fin juin 2015 :

Monsieur le Président,

J'ai été chargé de répondre à la correspondance que vous avez adressée à Monsieur le Président de la République concernant votre souhait de voir honorer la mémoire des martyrs de la Résistance, « morts pour la France », fusillés ou dans un camp de concentration, par une nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

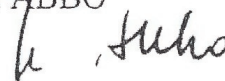
Très sensible à votre requête et comprenant les raisons qui inspirent votre démarche, je ne peux que vous confirmer l'impossibilité de nommer ces Résistants dans le premier ordre national, à titre posthume.

En effet, le Chef de l'Etat, Grand Maître des Ordres Nationaux ne peut revenir sur les dispositions du Code de la Légion d'honneur, qu'il n'est pas envisagé, à ce stade, de modifier.

Ceci n'enlève rien aux mérites que se sont acquis ces Résistants. Ils font partie de tous ces hommes et femmes qui ont donné leur vie à la France. Par leur sacrifice, ils ont reconquis la liberté dont jouissent leurs camarades aujourd'hui. Ils ne seront jamais oubliés.

Avec mes regrets de ne pouvoir vous faire une réponse plus conforme à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe  
Bernard ABBO



## COURRIER ADRESSÉ AU BÂTONNIER DU BARREAU DE LYON <sup>(1)</sup>

Association des rescapés de Montluc  
Chez Bruno Permezel  
11, rue Laurent-Vibert  
69006 Lyon

Ordre des avocats  
À l'attention de Monsieur le Bâtonnier  
42, rue de Bonnel  
69006 Lyon

Lyon, le 15 juillet 2015

[...] Dans le même ordre d'idée mais avec un objectif plus collectif, comme convenu je vous prie de trouver ci-joint les différentes pièces écrites du combat que l'Association des rescapés de Montluc mène en vue de faire sauter l'inique forclusion qui frappe toute demande de dossier de Légion d'honneur en faveur d'un(e) résistant(e) « mort pour la France », soit massacré, soit fusillé, soit en déportation.

De la dernière réponse adressée par l'état-major de la présidence de la République, le chef de l'État a le pouvoir, non le Vouloir.

Au demeurant, pareille attitude est partagée par la presque unanimité des légionnaires informés.

Ce juste combat, bien solitaire, pourrait, devrait être appuyé par le barreau de Lyon qui, depuis quelques décennies, a volontairement été à la pointe de l'analyse historique.

Déjà depuis longtemps, une guerre civile et internationale est menée par des idéologues déments, plus que jamais il est nécessaire de reconnaître et de promouvoir les valeurs de l'engagement désintéressé.

Veillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de la parfaite considération de l'Association\* ainsi que de la mienne.



Bruno PERMEZEL

\*Fondée en octobre 1944 par des internés libérés, elle compte 260 membres, dont 34 ex-internés.

<sup>(1)</sup> Resté à ce jour sans réponse (ndlr).

### DE LA FORCLUSION ET DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES GÉNÉRATIONS DU FEU... !

« La Croix de guerre avec palmes est attribuée à Alfred Meyer (1877-1915) et, par décision du président de la République, il lui est décerné, à titre posthume, la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. »

Le Souvenir Français, n° 500, octobre 2015

## REJET DE LA DEMANDE DE L'ARM DE RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'assemblée générale du 3 février 2015 a approuvé la résolution de déposer un dossier de reconnaissance d'utilité publique. Son objectif était de lever des fonds grâce à la déduction fiscale, pour financer l'agrandissement de la statue « Barbare » de René Baumer, puis pour soutenir chaque année un projet de l'Association en faveur du Mémorial. Fonds assurément bienvenus en période de restrictions budgétaires.

Le dossier a été déposé cet été. La réponse - négative- a été immédiate, motivée par la défaillance d'un seul critère parmi tous ceux exigés : la faiblesse du budget !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat général*

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

SOUS-DIRECTION  
DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ASSOCIATIONS  
ET FONDATIONS

10 AOÛT 2015

Paris, le

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre la demande de l'**Association des rescapés de Montluc** par courrier du 15 juillet 2015 pour que soit instruite sa demande de reconnaissance d'utilité publique.

La reconnaissance d'utilité publique est subordonnée au cumul de plusieurs conditions définies par la doctrine administrative, s'appuyant sur les avis du Conseil d'Etat :

- le caractère d'intérêt général de l'objet et des activités de l'association ;
- la vitalité du projet associatif mesurée notamment
  - par au moins trois années d'existence juridique,
  - le nombre de membres (un minimum de 200 est généralement requis),
  - un rayonnement, dépassant le cadre local ;
- un fonctionnement démocratique confirmé et inscrit dans les statuts soumis à l'approbation du Conseil d'Etat et respectant les dispositions inscrites dans les statuts types des associations reconnues d'utilité publique ;
- la viabilité (part non prépondérante des subventions émanant des pouvoirs publics), la solidité et la transparence financières.

L'objet social et les activités de l'Association des rescapés de Montluc ont un intérêt indéniable au regard des critères requis pour la reconnaissance d'utilité publique. (1)

Toutefois, un point fait obstacle à la reconnaissance d'utilité publique.

(1) Souligné par la rédaction



La surface financière de l'association, comprise entre 9030 euros en 2012 et 30276 euros en 2014, ne témoigne pas d'un volume d'activité suffisant selon les critères de la reconnaissance d'utilité publique, le minimum étant de 46 000€. (1)

Après un examen attentif de la demande, il ne m'est pas possible, dans les conditions actuelles de l'**Association des rescapés de Montluc**, de réserver une suite favorable à la demande que vous formulez en son nom.

Mes services demeurent à votre disposition pour toute information qui vous ferait défaut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

le chef du Bureau des Associations  
et Fondations



Patrick AUDEBERT

(1) Souligné par la rédaction

Le conseil d'administration a décidé de représenter le dossier ...

### UNE DEMANDE ARM DE DÉNOMINATION « DENYSE CLAIROUIN »

Sollicité par le maire du 6<sup>e</sup> Pascal Blache et son adjoint à la Mémoire Hervé Brun, Bruno Permezal leur a proposé le nom de Denyse Clairouin, pour la nouvelle bibliothèque de l'arrondissement.

Femme de Lettres\*, habitante du 6<sup>e</sup>, résistante arrêtée dans le 6<sup>e</sup> arrondissement (siège de l'ARM), internée à Montluc, morte en déportation, cette candidature vise également à combler un déficit injuste de dénominations féminines. Retenue par MM. Blache et Brun, la suggestion a été adressée par courrier du 15 novembre au sénateur-maire de Lyon pour la faire soumettre au vote du conseil municipal.

\* Une médaille a été frappée à sa mémoire, portant son portrait en buste et la mention : « Denyse Clairouin - Femme de Lettres » (édition Collection générale de la Monnaie).



Denyse Clairouin a fait l'objet d'une biographie dans le *Bulletin* n° 6.

### L'INSIGNE ARM DE NOUVEAU DISPONIBLE



Le modèle de 1945 créé par la Maison Louis Augis est en cours de reproduction. Les adhérents pourront désormais mieux se reconnaître et se faire repérer dans les diverses manifestations.

Il sera distribué à partir des réunions de 2016 au prix coûtant de deux euros.

## DES PRIX ARM

A son initiative et en partenariat très actif avec le Mémorial de Montluc, l'Association a créé des prix annuels destinés aux classes de troisième des départements du Rhône et limitrophes.

L'ARM a posé les principes fondamentaux suivants :

- chaque classe doit mettre en valeur un travail collectif de recherche par les élèves, pendant leurs heures de cours et avec un léger accompagnement par leurs enseignants ;
- autour de trois noms imposés d'internés à Montluc (choisis par l'ARM), parmi ceux n'ayant pas encore fait l'objet de recherches, les élèves ont pour mission de retrouver des éléments biographiques (et si possible des illustrations) d'une victime juive, d'une victime raflee et d'une victime résistante. Les considérations banales sur un aspect général de la période sont exclues ;
- chaque dossier comportera pour les trois internés : une biographie (limitée à 5 000 signes), une rapide présentation du déroulement des recherches, des sources trouvées et des difficultés rencontrées, ainsi qu'un embryon de réflexion ;
- tous les travaux seront publiés dans un numéro spécial du *Bulletin* de l'ARM, avec une exigence « normale » de qualité de style et d'orthographe !

Ces prix visent ainsi à associer des scolaires à la construction de l'histoire plurielle du site de Montluc pendant la période 1943-1944, à leur faire découvrir les méthodes, difficultés et limites de la recherche historique, et à leur faire appréhender l'inégalité des sources.

En charge de la promotion du prix, de la gestion des candidatures, de l'accompagnement pédagogique des classes, le Mémorial a un rôle moteur dont l'Association lui est parfaitement reconnaissante.

### CALENDRIER ARM 2016 : À NOTER SUR LES AGENDAS

- jeudi 24 mars, 10h30 : assemblée générale (Mairie de Lyon 8<sup>ème</sup>) ;
- jeudi 7 avril, 10h30 : cérémonie de la Doua, hommage aux résistants fusillés sur le site (Villeurbanne) ;
- mardi 7 juin, 11h : hommage aux morts à la Gestapo de Bellecour (Lyon) ;
- jeudi 16 juin, 12h : pique-nique à Sainte-Euphémie et 18 h : cérémonie de St-Didier-de-Formans ;
- lundi 25 juillet, 12h : pique-nique à Cluny ;
- mardi 24 août, 18h (en principe) : Montluc, commémoration de la libération de la prison ;
- samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées européennes du Patrimoine (Montluc) ;
- en octobre, Hommage aux morts à la Gestapo (Ecole de santé avenue Berthelot, Lyon) ;
- en novembre, hommage au Frère Benoît (La Doua) ;
- lundi 5 décembre, 14h : hommage aux morts à Montluc.

Rappel : réunion mensuelle à Montluc le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois (hors juillet/août), 14h30, reportée d'office au lundi suivant en cas de jour férié. Il n'y a pas de convocation.

## CLAUDE BLOCH, INTERNÉ À MONTLUC, VICE-PRÉSIDENT DE L'ARM, À L'HONNEUR



Photo Christian Salisson

Vendredi 23 octobre, à Montluc, Claude Bloch, rescapé d'Auschwitz, a été fait chevalier de la Légion d'honneur par Jean-François Carenco, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, dont le discours est ci-dessous reproduit.

*« C'est avec une très grande émotion que je reviens aujourd'hui dans cette prison de Montluc pour partager avec vous, cher Claude Bloch, ce moment insigne où la République vient vous distinguer dans le premier des ordres nationaux. Oui, la République veut vous dire aux yeux de tous, ses remerciements, son admiration, et son affection.*

*Vous avez choisi Montluc comme lieu de réception dans l'ordre national de la Légion d'honneur : j'y vois à la fois un geste de courage, et un geste d'apaisement : cette prison, symbole de l'arbitraire, antichambre des camps, qui est pour tous – et particulièrement pour vous – un endroit de misère et d'indignité, devient l'espace d'un moment un lieu d'humanité et d'amitié, un lieu où vous êtes entouré ce soir par les vôtres, parents et amis, et par toutes celles et ceux qui vous aiment et vous estiment.*

*La République vient en ce jour tenter de mettre un peu de baume sur les plaies ouvertes par d'autres Français, en d'autres temps, et en toute indignité, en collaboration avec les occupants nazis.*

*Ainsi s'exprime l'historienne allemande Ricarda Huch, en 1946, lorsqu'elle lance un appel au témoignage pour recenser les crimes nazis, et appeler les survivants à témoigner : « Au milieu de nous ont surgi des hommes pervers, brutaux et sans conscience, qui ont déshonoré l'Allemagne et amené sa ruine. Ils ont dominé le peuple allemand en faisant régner une terreur si habilement organisée, que seules les âmes héroïques purent avoir l'audace de projeter son renversement ».*

*Votre vie, cher Claude Bloch, nous raconte ces temps-là. Elle est le témoignage de nos lâchetés, de nos courages, de vos souffrances, de vos peines. Elle est un moment de notre histoire.*

*Vous êtes né le 1<sup>er</sup> novembre 1928 à Lyon, dans le sixième arrondissement ; la peine s'abat très tôt sur votre famille, puisqu'à dix ans vous perdez votre père. Votre mère vous élève, aidée de vos grands-parents maternels. Votre grand-mère paternelle, veuve également, habite à Tours, sur la Loire. Lorsque la guerre éclate, les Allemands occupent Lyon dès juin 1940, mais ils évacuent la ville en juillet, la laissant en zone non-occupée jusqu'en novembre 1942. Pourtant, le 2 juin 1941, le deuxième statut des juifs contraint les juifs de zone libre à venir se faire recenser dans les commissariats : vos grands-parents et votre mère décident de ne pas se soumettre à cette mesure vexatoire, ordonnée par la collaboration du gouvernement de Vichy.*

*Vous entamez alors des études à l'école nationale de La Martinière aux Terreaux en 1942, d'abord en classe préparatoire, puis en première année en 1942-1943. Habilement, votre grand-père maquille votre carte d'identité en « Blachet », cependant que votre mère parvient à se procurer des papiers au nom de Meyer, son nom de jeune fille, qui peut tout aussi bien identifier une famille protestante alsacienne.*

*Mais l'année 1943 marque pour Lyon l'intensification des persécutions antisémites, avec notamment la rafle de la rue Sainte-Catherine, dans les locaux de l'Union générale des Israélites de France, au mois de février. Votre famille décide alors de quitter l'appartement de la rue Franklin, situé dans la presqu'île, pour s'installer dans un petit logement à Crépieu, près de Rillieux-la-Pape. Vous continuez cependant à suivre votre scolarité à La Martinière, tandis que votre mère travaille à Lyon. Grâce à votre carte d'identité maquillée, vous parvenez à surmonter les contrôles d'identité qui se succèdent dans le tram, par la Gestapo, par la police française, ou encore par la Milice. Nous imaginons ce que furent alors les peurs, les angoisses, à chacun de ces contrôles.*

*Le 29 juin 1944, alors que vous vous préparez à partir à la campagne à bicyclette pour les vacances, Paul Touvier et des miliciens viennent vous arrêter, le lendemain même où des otages juifs ont été fusillés par des miliciens à Rillieux-la Pape. Les Alliés ont déjà débarqué en Normandie, mais la bête immonde – qu'il s'agisse de Touvier, Barbie ou d'autres – poursuit son entreprise de haine et de destruction. Avec votre mère et votre grand-père, vous êtes conduits dans les locaux de la Gestapo, place Bellecour, où votre grand-père est tué lors d'un interrogatoire. Vous êtes ensuite transféré avec votre mère, ici même à Montluc, puis vous êtes déportés dès le 20 juillet à Drancy, puis à Auschwitz, où votre mère périt.*

*Il m'est difficile de décrire vos conditions de survie dans le camp : vous aviez alors 16 ans, et lorsque vous êtes libéré le 10 mai 1945 par la Croix-Rouge suédoise, vous ne pesez plus que 30 kilos. Dans son livre récent, l'auteure italienne Simonetta Greggio parvient à décrire cet indicible : « Un an, c'est long à Auschwitz. Je me souviens des corneilles et du froid polaire, des plaques de glace sur lesquelles on glissait avec nos godillots, des nuées d'hirondelles qui descendaient boire dans les flaques d'eau du printemps, des exécutions sauvages, de la faim qui nous travaillaient sans relâche... La première nuit était la plus dure, si on passait le cap on pouvait durer un peu » – et vous avez tenu !*

*A votre retour des camps, vous retrouvez votre grand-mère, votre seule famille désormais. Lorsque vous tentez de vous réinscrire en septembre 1945 à La Martinière, on vous rétorque que votre absence d'un an étant injustifiée, l'école est dans l'obligation de vous inscrire comme redoublant en seconde année : rien n'avait été prévu pour des jeunes gens qui rentraient des camps de la mort...*

*Et pourtant, la vie reprend. Vous commencez à travailler comme comptable en 1948, et vous vous mariez en 1950 : vous avez maintenant trois fils, neuf petits-fils, et un arrière-petit-fils. A l'évocation de votre famille qui est aujourd'hui votre joie et votre légitime fierté, permettez-moi d'avoir une pensée affectueuse pour votre épouse souffrante, dont je sais combien vous vous souciez, en ce moment même.*

*Depuis que vous êtes à la retraite, vous témoignez inlassablement dans les collèges, dans les lycées, au Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation, et depuis 2010 au Mémorial de Montluc. Laissez-moi vous dire mon admiration pour votre rigueur, votre précision et votre clarté dans votre discours effroyablement bouleversant. Si votre travail, votre engagement, sont aussi essentiels pour nous, c'est parce que l'histoire oubliée ne peut que construire un avenir où le sentiment d'humanité serait absent, où la notion de fraternité risquerait à nouveau de s'éteindre sous le bruit des bottes : merci, cher Claude Bloch, de réveiller nos consciences assoupies, ou parfois obscurcies : c'est pour cela aussi, que la République vous honore aujourd'hui.*

*Soyez donc profondément et chaleureusement remercié, cher Monsieur Bloch, pour ce que vous êtes, et pour ce que vous faites : nous ne mesurons pas ce que ces témoignages exigent de vous à chaque fois, mais à l'évidence – à voir l'attention de celles et ceux qui vous écoutent, notamment à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, sous l'arbre, dans la cour de la nurserie - nous comprenons que ces paroles sont essentielles pour mieux connaître, pour mieux éprouver la barbarie nazie. Votre travail est exemplaire, et nous n'avons pas assez de mots pour vous témoigner notre gratitude.*

*Merci aussi pour votre mesure, et pour votre modestie. Mais laissez-moi tout de même raconter une anecdote : à des visiteurs de Montluc, qui vous demandaient si vous n'aviez gardé aucun grief contre les Allemands, vous indiquiez qu'évidemment les jeunes n'étaient en rien responsables de ce qu'avaient commis leurs parents ; vous racontiez toutefois qu'à une étape dans un self sur l'autoroute du Sud, vous attendiez à la caisse pour régler votre plateau lorsqu'un couple d'Allemands d'un certain âge doubla ceux qui attendaient, pour passer les premiers : vous leur en avez fait la remarque, mais ils sont passés outre. Alors, vous les avez laissé payer leur repas, puis vous avez envoyé valser leur plateau en disant : « On n'est plus à Auschwitz ici », à leur grand effroi, paraît-il !*

*Lorsque vous accompagnez les collégiens et les lycéens à Auschwitz, vous introduisez dans ces lieux imprégnés de l'ignominie la plus barbare, la lueur d'humanité qui permet d'espérer. Votre exemple montre que les forces du mal ne triomphent pas, et que la vie est la plus forte : votre nombreuse famille en témoigne.*

*Avant de vous remettre cette croix de la Légion d'honneur, ô combien méritée, laissez-moi reprendre quelques phrases de Primo Levi, dans l'appendice de son livre Si c'est un homme. Il y revient sur les principales questions qui lui sont posées par les lycéens, et conclut ainsi : « Il se peut qu'un nouveau fascisme avec son cortège d'intolérance, d'abus et de servitude, naisse hors de notre pays et y soit importé, peut-être subrepticement et camouflé sous d'autres noms ; ou qu'il se déchaîne de l'intérieur avec une violence capable de renverser toutes les barrières. Alors, les conseils de sagesse ne suffisent plus, et il faut trouver la force de résister : en cela aussi le souvenir de ce qui c'est passé au cœur de l'Europe, il n'y a pas si longtemps, peut être une aide et un avertissement. »*

*C'est pourquoi, avec beaucoup d'émotion et d'humilité, au moment de vous honorer au nom de la République, j'ai eu l'envie de lire l'introduction du livre de Primo Levi. C'est à vous que j'ai pensé en le relisant pour préparer cet hommage, c'est à tous ceux qui sont passés ici que j'ai pensé : permettez-moi de les associer dans le partage de ce poème :*

Vous qui vivez en toute quiétude  
Bien au chaud dans vos maisons  
Vous qui trouvez le soir en rentrant  
La table mise et des visages amis  
Considérez si c'est un homme  
Que celui qui peine dans la boue,  
Qui ne connaît pas de repos,  
Qui se bat pour un quignon de pain,  
Qui meurt pour un oui pour un non.  
Considérez si c'est une femme  
Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux

Et jusqu'à la force de se souvenir,  
Les yeux vides et le sein froid  
Comme une grenouille en hiver.  
N'oubliez pas que cela fut,  
Non, ne l'oubliez pas :  
Gravez ces mots dans votre cœur.  
Pensez-y chez vous, dans la rue,  
En vous couchant, en vous levant ;  
Répétez-les à vos enfants.  
Ou que votre maison s'écroule ;  
Que la maladie accable,  
Que vos enfants se détournent de vous.

*Et c'est parce que cet homme ce fut vous,  
C'est parce que cet homme c'est toujours vous,  
Et en regrettant que cet hommage vienne si tard,  
Qu'au nom de M. le Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur. »*

Jean-François CARENCO  
(Président d'honneur de l'ARM)

**MARCEL CLOUET**  
(1911-1944)  
**INTERNÉ RÉSISTANT MARTYRISÉ**



Marcel, Etienne, Julien Clouet naît à Toulouse le 30 mai 1911, fils d'Amédée Clouet, serrurier, facteur et l'un des fondateurs du PCF en région toulousaine avec, notamment, Marcel Crastes. Sa mère, Jeanne Fréneaux, est repasseuse. Après sa scolarité à l'école du Nord à Toulouse, il entre en apprentissage aux Charpentiers toulousains. A 18 ans, il devient compagnon du Tour de France et se rend dans de nombreuses villes, dont Paris, où il participe à la construction de l'extension du grand magasin La Samaritaine.

Sur les traces de son père, il entame une vie militante et devient responsable des Jeunesses communistes de Toulouse. Il participe activement aux événements de 1934, en 1<sup>ère</sup> ligne face aux gardes républicains, arrachant les grilles place Saint-Georges et lançant les billes d'acier (dont il avait fait provision) sous les sabots des chevaux des gardes. Militant actif, il est apprécié dans son quartier de La Salade, sauf de quelques jeunes voyous de l'époque, que l'on appelle « les Fleoüs de Barrière », qui l'invectivent lorsqu'il passe à la « Barrière de Paris », ne supportant pas qu'il soit communiste ; mais Marcel Clouet est athlétique, ils se méfient et n'osent pas passer à l'acte. Il fait d'ailleurs l'admiration du quartier de la Salade (il habite chez ses parents, rue Adonis) quand il plonge dans le canal du haut de l'arche du pont de Ginestous accompagné de son chien Jip.

Après son service militaire en 1931 à Grenoble, il part à l'école centrale du PCF à Paris, puis, fin 1935 et pendant un an et demi, à l'école du Parti communiste à Moscou. Durant cette période, il écrit de nombreuses lettres à sa famille, depuis Yalta en Crimée, de Bessarabie, d'Ukraine, de Niepopokost et Moscou, dans lesquelles il décrit « *le paradis* » pour les travailleurs et paysans soviétiques. Dans ses lettres, il recommande la prudence aussi bien à sa famille qu'aux camarades dans leurs écrits à cause de la censure qui sévit en France vis-à-vis de l'URSS ; mais hélas ! elle existe aussi en l'URSS vis-à-vis de la France, ce qu'il ignore. Une partie de sa correspondance est écrite à l'encre sympathique. Dans les lettres à son père, il emploie souvent un code qu'il reprendra quand il sera prisonnier en Espagne. Il reviendra d'URSS avec une éducation et une pratique militaire qui lui serviront par la suite.

A son retour, la guerre d'Espagne a éclaté. Il part combattre dans les rangs des Brigades internationales au Pays-Basque espagnol : il est lieutenant d'artillerie au corps d'armée des Asturies. Dans ses lettres à ses parents il décrit la dureté des combats et la souffrance des populations. Fait prisonnier par les franquistes, il est incarcéré pendant 16 mois avec des républicains, notamment à Jigon. Chaque jour des prisonniers sont fusillés par petits groupes. Il échappe à l'exécution en se faisant passer pour un journaliste ; il est libéré lors d'un échange de prisonniers et rentre à Toulouse. Il participe à la libération de républicains dans les camps français.

Mobilisé en 39, Marcel est envoyé comme mitrailleur aérien dans les Vosges. C'est « la drôle de guerre ». Pendant six mois, il attend le début des combats. Lors de l'offensive allemande de 1940, sous un déluge de feu, il résiste et assure seul le repli de sa batterie. Très grièvement blessé, atteint par 21 éclats d'obus, le bras droit arraché, le genou atteint, il est laissé pour mort par les Allemands et est ramassé par la Croix-Rouge, vivant parmi les morts. Il est cité à l'ordre de sa division et décoré de la Croix de guerre avec palmes (bataille de l'Aisne).

Miraculé mais amputé d'un bras, il retourne à Toulouse où il reprend sa vie militante en réorganisant les Jeunesses communistes, mouvement illégal et clandestin. Il fait partie du groupe de jeunes communistes, dont Angèle et Yves Bettini, qui ont lancé des tracts le 5 novembre 1940 rue d'Alsace-Lorraine à Toulouse sur le cortège de Pétain. Ils sont tous arrêtés (son père également, fait prisonnier pendant trois mois). Incarcéré à la prison Saint-Michel à Toulouse et jugé par un tribunal militaire, Marcel Clouet est condamné à 4 ans de prison avec sursis, sursis accordé en raison de ses faits de guerre et de son amputation.

Libéré, il rejoint la Résistance. Il est incorporé aux FTPF et affecté à l'état-major régional de Haute-Garonne. Reconnu invalide de guerre, il perçoit une pension qu'il vient chercher à Toulouse. Bien qu'il soit grimé, il est identifié par une voisine qui l'interpelle et insiste malgré ses dénégations.

Se sentant alors en danger, et dans la crainte d'être de nouveau arrêté, il avertit sa sœur qui l'hébergeait épisodiquement qu'il ne reviendra plus. Il rejoint Lyon. Il est muté à l'état-major de l'inter-région HI (Rhône-Alpes), nommé commissaire aux effectifs de la région lyonnaise et délégué à l'état-major FFI.

Sur la dénonciation d'un traître, un dénommé Iltis, alias Boulanger, Marcel Clouet est arrêté par la Gestapo le 15 mai 1944, à 9 heures, 1 grande rue Saint-Clair à Caluire (Rhône) avec une grande partie des membres de l'état-major du CMIM de l'inter-région HI venus assister à une réunion.

Emprisonné à Montluc pendant un mois, torturé, Marcel Clouet ne parle pas. Il est fusillé le 16 juin 1944 à Saint-Didier-de-Formans, où il est inhumé comme étant l'inconnu n° 21.

Ses parents sont informés de sa mort par Yves Bettini, arrêté avec Marcel à Toulouse en mai 1940 et qui a rejoint les Maquis de l'Ain. Ils reconnaissent son corps et le rapatrient à Toulouse. Des obsèques grandioses ont lieu le 23 juin 1945, organisées par le PCF, alors très influent. De nombreuses personnalités sont présentes dont Charles Tillon, ministre de l'Air, le commissaire de la République, les FTPF, les FFI, une délégation de l'Armée rouge, la direction du PCF, l'Union nationale des Espagnols, etc. Une foule nombreuse suit le cortège, à tel point que lorsque les premiers arrivent au cimetière de Salonique situé à deux kilomètres de Toulouse, les derniers n'ont toujours pas bougé des boulevards.

Mort pour la France (militaire FFI), Marcel Clouet a le grade d'officier de la Légion d'honneur et est décoré de la Médaille de la Résistance.

Témoignage de Robert Bergeaud neveu de Marcel Clouet  
Recueilli par Marie-José Ratard, membre de l'Association  
Saint-Didier-Commune rurale, adhérente ARM



Toulouse, 23 juin 1945, obsèques de Marcel Clouet  
Garde d'honneur et gerbe du ministre de l'Air, Charles Tillon  
(Photos transmises par Marie-José Ratard)

**JOSEPH CONSTANT GONNET**  
(1902 -1981)  
**INTERNÉ RÉSISTANT LIBÉRÉ A PÉRONNE**

Né le 11 avril 1902 à Belley (Ain), Joseph Gonnet (appelé Constant) est le fils unique d'une famille de paysans de Belley. Appelé sous les drapeaux, il est incorporé comme soldat de 2<sup>ème</sup> classe au 133<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, puis à Lons-le-Saunier. Il revient à Belley au 16<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs.

En novembre 1924 il est embauché en qualité d'ouvrier à la Manufacture française de maroquinerie « Sans couture » de Belley. Puis, aimant la conduite, il devient chauffeur dans une société de transports.

En 1928, il est convoqué pour effectuer les 21 jours obligatoires de période d'instruction à Belfort au 35<sup>ème</sup> RI.

Le 12 mars 1929, avec l'aide financière de ses parents, de ceux de sa future épouse et de leurs économies personnelles, il achète une voiture d'occasion et une licence de café. La voiture est rare dans les foyers à cette époque, l'affaire démarre bien. Constant est alors « cabaretier et taxi ». L'entreprise prospère et Constant crée des lignes de transport de voyageurs.

Le 30 octobre 1929, il épouse Francia Gache. Ils auront deux enfants : Jean-Philippe (décédé en 1932) et Jean-François (1938-2006).

La guerre éclate. L'entreprise connaît des jours difficiles : manque de carburant, de pneumatiques ; les cars sont équipés en gazogènes. Ils sont régulièrement réquisitionnés pour le transport des Occupants. Avec l'aide de fermiers, Constant cache des véhicules pour y échapper.

Il a créé un service qui dessert Ruffieu (le Valromey)-Virieu le Grand-Belley-Lyon. Sur cette ligne, ses autocars servent au ravitaillement en munitions et essence du maquis d'Hotonnes. Il fournit et répare des pièces mécaniques et, si besoin, transporte des maquisards blessés.

Dénoncé, il est arrêté le 7 février 1944. Emmené à l'école de Virieu, il y retrouve des visages connus. Interrogé plusieurs fois, libéré le lendemain, il est à nouveau arrêté le 9, puis transféré le 10 à Montluc.

Aux environs du 20 juin, il est acheminé à Compiègne (Front Stalag 122) ; il est désigné sous-chef de baraquement. Un camarade, Maître Mouret, a témoigné de l'arrivée de Constant au camp et des sévices qu'il a subis par la Gestapo : visage tuméfié, dents cassées ...

Le 23 août 1944, il est embarqué avec ses camarades dans un convoi pour une destination inconnue. A proximité de Péronne, le train est stoppé en pleine campagne, à la suite d'un bombardement allié. Les gardiens SS les dirigent en colonnes dans un camp abandonné des Chantiers de jeunesse. Quelques jours plus tard, leurs geôliers prennent la fuite ; le 31 août, les Américains libèrent Péronne et le camp.

Blessé, Constant est soigné à l'hôpital de Péronne. Puis il reçoit ses papiers d'identité ainsi qu'un ordre de mission lui permettant de rentrer chez lui. Il ne peut pas emprunter l'itinéraire le plus rapide, il arrive à Belley le 10 septembre !

A la terrasse de leur café, son garçon de six ans, Jean-François, qui se balance sur une chaise, voit une voiture s'arrêter, Constant en sortir ; il crie : « *Papa, c'est papa !* ».

Avec une volonté et un courage à toute épreuve, son épouse Francia avait fait face, pendant toute la captivité de son mari, à toutes les difficultés rencontrées par l'entreprise avec l'Occupant. Elle l'a dirigée d'une main de fer, comme l'aurait fait Constant. En juillet 1944, M. Cardot, sous-préfet honoraire, Croix de guerre, ancien chef de la section *Plutarque G3 (Armée secrète)*, avait pris les mêmes engagements que son mari. Elle avait mis à la disposition de son groupe armé deux cars avec chauffeur pour assurer un renfort au maquis de l'Ain attaqué par une division allemande. Les véhicules garés dans les bois avaient été capturés par les Allemands et complètement saccagés mais ils furent récupérés plus tard.



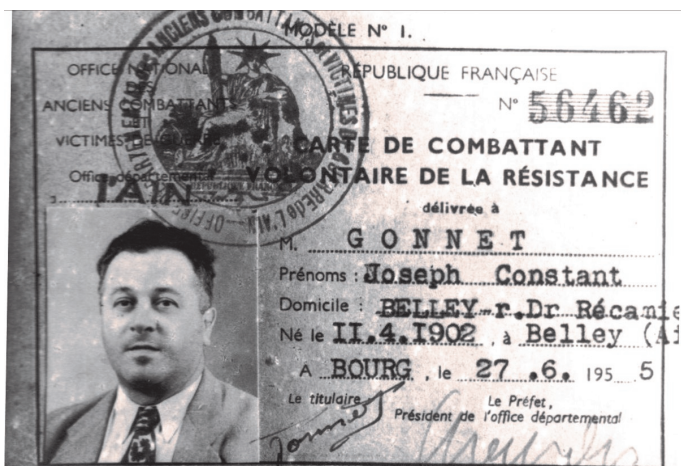
En 1945 Aimé Chaduc, chef de la Milice à Belley (très certainement à l'origine de nombreuses arrestations, dont celle de Constant) fait l'objet d'un premier rapport, alors qu'il est réfugié en Allemagne. Jugé par contumace, il est acquitté par le tribunal militaire de Lyon de sa condamnation à mort. Grâce au député de l'Ain Jean Saint-Cyr, l'affaire est renvoyée en 1954. Constant dépose. Mais le procès débouche sur un nouvel acquittement qui indignes les Belleysans. L'affaire est évoquée à l'Assemblée nationale, le député Saint-Cyr dénonce les conditions dans lesquelles l'instruction a été conduite.

Au début des années 50, Constant est président des déportés du canton de Belley. Il leur manifeste son soutien et sa générosité à de nombreuses occasions, lors de célébrations et déplacements (Mauthausen, monument du Cerdon, stèle en mémoire des enfants d'Izieu).

Mon grand-père Constant et ma grand-mère Francia ont contribué, par leur ténacité, leur engagement envers les autres, leur intégrité, à développer leur entreprise sur un plan départemental et national. Ils ont créé avec leur personnel la « grande famille des cars Gonet ». Mes parents Jean et Jacqueline ont poursuivi dans le même esprit le développement de l'entreprise familiale jusqu'à leur départ en retraite.

Mon grand-père est décédé le 6 juin 1981, ma grand-mère le 28 février 1999, et mon père le 29 octobre 2006.

Fière d'eux, j'avais à cœur de faire revivre la mémoire de mes grands-parents : « Pépé et Manou du Clos ».



Céline GONNET



Les grands-parents et le père de Céline (1956)

## GEORGES MAGNAN

(1902-1990)

### INTERNÉ LIBÉRÉ

#### SOIXANTE-DOUZE ANS APRÈS L'INCARCÉRATION DE MON PÈRE

J'ai enfin réalisé le projet que je traînais depuis tant d'années : traverser la cour de la prison de Montluc et monter au premier étage pour poser mes mains sur le mur de la cellule où mon père, Georges Magnan, passa quelques mois parmi, sans doute, les plus désagréables de sa vie (cellule 57). C'était donc en ce mercredi 12 mars 2014, la seconde fois que je me présentais à la porte de la prison, cette fois accompagné de mon fils Serge.

La première fois (le portail me parut gigantesque), j'accompagnais ma mère et j'avais 13 ans. C'était le 12 octobre 1943. Nous venions chercher des nouvelles de mon père que des agents de la Gestapo avaient arrêté à Saint-Etienne, dans l'appartement familial, au 1<sup>er</sup> étage du 4, rue Praire, le dimanche 9 octobre 1943.

- « *Police allemande !* », crièrent-ils lorsque ma mère ouvrit la porte après le coup de sonnette.

- « *Vous êtes arrêté !* », dirent-ils à mon père avant d'inspecter les quatre pièces de l'appartement.

Mes parents, ma sœur Madeleine âgée de 11 ans et Jean-Pierre mon petit frère de quatre ans nous étions réunis dans la salle à manger avec deux policiers en civil, un grand blond maigre aux yeux clairs et l'autre brun, plus râblé.

Subitement, à une phrase désagréable du grand blond signifiant à mon père qu'ils allaient l'emmener, ma mère, ce qui n'était pourtant pas dans ses manières, se jeta sur lui et le bourra de coups de poing. Le grand blond lui empoigna les cheveux et la fit basculer au sol. Mon père alors, étrangement calme, ce qui n'était pas, non plus, dans ses habitudes, lui dit : « *Si vous croyez que c'est avec de telles méthodes que vous allez gagner la sympathie des Français !* ». Cette phrase, dite d'un ton anormalement calme marque encore ma mémoire. Nous redoutions tous les cinq que les policiers s'intéressent de trop près au buffet Henri II de la salle à manger dans le fronton duquel mon père, quelques mois plus tôt, avait caché ses six fusils de chasse qu'il avait, bien entendu, refusé de livrer à la gendarmerie. Alors qu'avec une indifférence hostile, ma sœur reprenait un petit ouvrage de broderie, je reprenais de mon côté la couverture de mes livres de classe en cette semaine de rentrée scolaire. Je saisis intentionnellement le livre *L'anglais vivant*, de Carpentier-Fialip (classe de 4<sup>ème</sup>), que le policier brun vint me voir recouvrir de près, sans commentaire. Il me suivit alors jusqu'à la table qui était mon bureau de lycéen. Sur l'étagère réservée à mes livres était punaisée une photo du général de Gaulle en képi, sans doute à Londres. « *Qui est-ce ?* », me demanda le râblé brun. « *Un parent !* » lui répondis-je sans réfléchir. Je revois bien, aujourd'hui encore, le regard lourd que je ne pus interpréter.

*Cette photo avait été un jour donnée à mon père en ma présence par un ami ingénieur à Rive-de-Gier. Je m'en étais saisi vivement, alors que mon père la refusait. A l'évidence anti-nazi et anti-collabo, il était également aussi anti-pétainiste qu'anti-gaulliste. Normal pour un antimilitariste nettement anarchiste ! Cette photo au-dessus de ma table de travail mettait mon père de mauvaise humeur, mais il n'a jamais exigé sa disparition. Je l'ai d'ailleurs laissée jusqu'à la fin de la guerre.*

Avant d'emmener mon père, les deux policiers s'approchèrent ensemble de la grande carte d'Europe placardée au mur au-dessus du poste de radio grâce auquel on écoutait sur Radio-Londres (BBC) tous les soirs « Les Français parlent aux Français », notre émission quotidienne, bouffée d'espérance. Le grand blond resta pensif un certain temps devant le fil de laine rouge que l'on déplaçait tous les soirs suivant les informations, bien éloigné désormais de Stalingrad, et que les épingles piquées dans la carte rapprochaient de plus en plus du cœur de l'Europe.

Mon père partit. Parmi les autres prisonniers stéphanois dans le camion qui les emmena à Lyon, se trouvaient Violette Maurice, Léon Pasqualini, Pierre Blanconnet.

Dès le lendemain, désespérés, mais aidés par quelques amis, nous savions qu'il fallait aller à Lyon pour avoir des chances de connaître le sort de mon père. Ma mère et moi nous partîmes le 12 octobre.

Au siège de la Croix-Rousse à Lyon, place Antonin-Poncet, première adresse où devaient commencer nos recherches, nous fûmes reçus comme des chiens dans un jeu de quilles. La responsable des lieux nous fit remettre par une assistante l'adresse de la prison Montluc en nous disant : « *Il est peut-être là !* ». Nous arrivâmes avec difficulté et avons frappé sur le grand portail hermétique jusqu'à ce qu'une voix gutturale nous crie de l'autre côté : « *Berthelot ! Berthelot !* », ce qui n'avait pour nous aucune signification. Comme nous ne bougions pas, une autre voix nous parvint peu après, plus compréhensible, disant qu'il fallait se rendre avenue Berthelot au siège de la Gestapo. On n'y obtint aucun renseignement concernant mon père dont on ignora totalement le sort jusqu'au jour de sa libération, un peu plus de trois mois plus tard.

Naturellement, nous connaissions la raison véritable de son arrestation. Violette Maurice (qui avait été ma cheffaine de louveteau avant-guerre et revint moribonde de Ravensbrück) était une amie de mes parents. Au cours de l'été 1943, elle leur demanda de prêter leur cave pour y entreposer des journaux clandestins. Je me demande pourquoi les agents de la Gestapo, quand ils perquisitionnèrent notre appartement, ne descendirent pas jusqu'à la cave. Je me rappelle l'homme qui vint un jour mettre au point cette livraison prochaine. Afin d'éviter toute confusion, il m'expliqua (mon père était à son travail à Saint-Chamond et en rentrait tard le soir) qu'il fallait dessiner « *un neuf en rouge sur la porte de la cave* ». Je descendis le soir même, ma boîte d'aquarelles à la main, pris d'une terrible angoisse. Que dessiner sur cette porte : un œuf de poule ou un numéro 9 ? J'ai donc peint les deux, séparés par la conjonction « *ou* » ! Le matin prévu, j'avais ouvert tout grand le portail de l'immeuble. J'ai vu déboucher de la rue Paul-Bert, la charrette à bras chargée de paquets, tirée et poussée par trois hommes portant chapeaux et lunettes noires saugrenues, totalement déplacées ici. [...] Il y avait cinq lourds paquets avec dans chacun, je crois, cinq cents feuilles du journal 93. Plus tard furent livrés deux paquets plus modestes de *Combat* et de *Franc-Tireur*.

On imagine mal aujourd'hui le danger que représentait alors ce voyage en plein jour, en pleine ville. [...] Dans les jours qui suivirent, plusieurs hommes se présentèrent pour remplir des valises de journaux que je remontais de la cave à leur demande. Après l'arrestation de mon père, plus personne ne se manifesta. Au bout de quelques semaines, sans en parler à ma mère, je pris l'habitude d'emporter chaque matin dans mon cartable cinq ou six journaux, pliés en quatre. Soit à huit heures, soit à midi, je m'arrêtais devant les boîtes aux lettres les plus accessibles, place Marengo, place de l'Hôtel-de-Ville, rue Saint-Jean, rue de la République... Il fallait agir vite, ne rencontrer personne dans l'allée, avec l'angoisse d'être aperçu, chassé, poursuivi...

En tout cas, ces bribes de souvenirs désordonnés, écrites à la demande de Bruno Permezel, m'ont permis de retrouver la trace d'un compagnon de cellule de mon père en novembre et décembre 1943. Je croyais me rappeler un nom ressemblant à Giraud et j'étais peiné de l'avoir oublié. C'est Séverine, guide de Montluc, qui l'a retrouvé pour nous lors de ma visite avec mon fils Serge en mars 2014. Il s'agissait en réalité de Louis Girard dont mon père m'avait parlé un jour avec émotion. Ses parents étaient venus à Saint-Etienne en 1944, dès la fin de l'Occupation. Ils venaient, je crois, de Saône-et-Loire. Ils dormirent chez nous. Ils tenaient à rencontrer mon père car il avait été l'un des derniers à l'avoir vu vivant. Condamné à mort le 28 décembre 1943, Louis Girard avait été fusillé le 4 janvier 1944. Il avait, je crois, pris d'assaut un convoi ferroviaire allemand d'essence qu'il allait incendier. Il avait 18 ans.



Claude MAGNAN

En famille, à Saint-Etienne, en 1944 ou 1945 :  
Mathilde, Jean-Pierre (3 ou 4 ans), Madeleine  
(12 ans), Claude (13 ans) et Georges

**GEORGES VILLIERS**  
(1899-1982)  
**INTERNÉ RÉSISTANT RESCAPÉ DE LA DÉPORTATION**

Issu d'une famille de la haute société lyonnaise, Georges Villiers devient ingénieur civil des Mines en 1922, comme son père et grand-père paternel l'ont été .

Jusqu'en 1940, il gravit les échelons au sein de la Société de constructions métalliques Derobert et Cie – dans le quartier de La Mouche à Lyon - en devenant même le président.

Il se marie en 1924 avec Florence Aynard, petite-fille du banquier lyonnais Edouard Aynard ; ils ont quatre enfants.

Dans la seconde moitié des années 1930, il devient le président de l'Union de la métallurgie lyonnaise, crée la Chambre syndicale des Industries métallurgiques du Rhône – il en devient le président – et œuvre pour une meilleure formation professionnelle des jeunes métallurgistes lyonnais et villeurbannais.

En mai 1940, il participe à l'accueil des réfugiés alsaciens-lorrains au Palais de la Foire de Lyon.

Le 20 septembre 1940, il est nommé membre de la Délégation spéciale de Lyon qui remplace la municipalité Herriot. En charge de l'urbanisme et délégué aux Affaires culturelles, il œuvre pour la rénovation des quartiers de La Villette et Moncey et le maintien de la Foire de Lyon.

Nommé par le gouvernement de Vichy président de la Délégation spéciale de Lyon le 20 juin 1941, Georges Villiers poursuit la politique d'Edouard Herriot : politique sociale – en rendant notamment accessible la culture aux masses populaires -, culturelle (rénovation des théâtres lyonnais et dégagement de l'Odéon) – et urbanistique (plan d'aménagement Lambert). Il combat également l'insalubrité (vœu de destruction des taudis), pense au développement physique des jeunes Lyonnais (souhait d'aménagement de terrains de sport) et accorde des subventions financières à plusieurs œuvres caritatives ou au laboratoire de l'Ecole d'agriculture de Cibeins. Le gouvernement de Vichy lui fait alors entièrement confiance pour œuvrer dans le sens de la Révolution nationale.

Mais, au cours de l'année 1942, un renversement total de situation se produit ; il se met à critiquer publiquement – dans l'exercice de ses fonctions – la Relève dès septembre 1942. C'est en partie pour cela qu'il est évincé par décret le 16 janvier 1943.

Georges Villiers plonge alors pleinement dans la Résistance, avec plusieurs actions menées (même si peu de détails sont connus) jusqu'à son arrestation par la Gestapo lyonnaise le 6 juin 1944.

Emprisonné à Montluc, il est envoyé au camp de Compiègne-Royallieu le 21 juin, puis transféré par le « Train de la Mort » vers des camps de travail en Allemagne (à Neckarelz puis Dachau) à partir du 2 juillet 1944 ; il est libéré au camp de Dachau par les Alliés le 29 avril 1945 dans un état d'extrême faiblesse, atteint par le typhus.


Guéri et reposé, il participe le 21 décembre 1945 à Paris à une réunion dans le but de recréer une organisation patronale. Il est alors nommé vice-président de la Confédération générale du patronat français d'avant-guerre et s'engage à présider le nouveau Conseil national du patronat français dès sa création en juin 1946 (dénomination de substitution). Georges Villiers exerce cette fonction pendant vingt ans jusqu'en juin 1966, avant d'en devenir le président d'honneur.

Entre-temps, il reçoit à plusieurs reprises les honneurs de la Nation française : nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1947, il est élevé à la dignité de grand-officier en mars 1977, pour l'ensemble de son action depuis 1940.

Un peu moins de cinq ans avant de mourir, il consigne les souvenirs marquants de sa vie dans un texte qu'il fait publier en 1978 avec pour titre *Témoignages* (Paris, *France-Empire*).

Paul FAURE

Mémoire de recherche en master 2 d'histoire contemporaine soutenu par l'auteur en juillet 2014 à l'Institut d'études politiques de Lyon (270 pages). Consultable au Mémorial national de la prison de Montluc, à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu et au centre de documentation du CHRD de Lyon.

Université Lumière Lyon2
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art, Tourisme
Master <i>Sciences humaines et sociales</i>
Mention <i>Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie</i>
<b>Entre Vichy et la Résistance :</b>
<b>Georges Villiers,</b>
<b>de la mairie de Lyon au camp de concentration</b>
<b>de Dachau</b>

<b>(20 septembre 1940 - 2 juillet 1944)</b>
Mémoire de seconde année de master
réalisé par Paul Faure
sous la direction de Monsieur Laurent Douzou, Professeur d'histoire contemporaine à l'IEP de Lyon
Juillet 2014